

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	18 (1910)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	La Croix-Rouge française et les inondés de la région parisienne
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-682580">https://doi.org/10.5169/seals-682580</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Croix-Rouge française et les inondés de la région parisienne

Pour la seconde fois cette société a pu, comme ses nouveaux statuts lui en font maintenant un devoir, prêter son concours en cas de calamité publique. On verra, croyons-nous, qu'elle n'a pas failli à sa douloureuse mais glorieuse tâche.

Dès que sont arrivées à Paris les premières nouvelles du désastre qui semblait vouloir atteindre presque tous les points de la France, le marquis de Vogüé adressait à tous les Comités des Départements sinistrés un télégramme ainsi conçu: « En présence du désastre, mettez-vous à la disposition des autorités pour les secours; tenez-nous au courant des besoins en matériel, en personnel. Nous pourrions vous aider pour l'un et pour l'autre. » En même temps il annonçait l'ouverture, rue Matignon, d'une souscription pour venir en aide aux inondés et il faisait appel à la générosité du public. On verra plus tard à quel point cet appel a été entendu.

Les Comités de province ont obéi avec ardeur et dévouement aux ordres du président; leurs rapports sont arrivés successivement dans le courant de février, mais c'est de Paris seulement que nous parlerons dans cet article.

La présidente du Comité des Dames faisait de son côté appel à la bonne volonté des dames membres du Comité, des coopératrices et des infirmières présentes à Paris qui, toutes, sont venues avec empressement se mettre à la disposition du Comité.

Les désastres causés par l'inondation s'aggravaient de jour en jour; dès le 25 janvier, plusieurs postes de secours étaient organisés dans la banlieue, à Levallois-Perret, à Puteaux, à Asnières, à Boulogne et dans d'autres lieux encore.

Le 26 janvier, de nouveaux postes étaient créés à Choisy-le-Roi, Ménilmontant, Avenue d'Italie, Avenue d'Orléans, Square des Peupliers. Les postes se multipliaient en raison des besoins; ils sont arrivés au nombre de 58, et le nombre des lits où des inondés ont été recueillis a dépassé 1600.

Il a été nécessaire de créer une organisation, en quelque sorte militaire, et l'on s'est inspiré des tristes souvenirs du siège de Paris.

Les postes ont été répartis entre cinq secteurs. A leur tête était placée une dame responsable et un délégué du Comité.

Pendant ce temps, les dons en nature de toute sorte, vêtements et approvisionnements, abondaient au siège de la Société. Comme il n'était pas possible de les recevoir dans le modeste bureau, on fut heureux d'accepter l'offre du duc et de la duchesse de Camastras, qui ont mis à disposition leur hôtel tout voisin. Dans les dépendances de cet hôtel, un véritable magasin a été constitué et les dames de la Société en ont pris la direction en y maintenant un ordre parfait.

Tous les matins, grâce aux nombreuses automobiles, obligamment mises à la disposition de la Société par leurs propriétaires, des estafettes, réparties par secteur, partaient du bureau de la rue Matignon et faisaient dans la matinée le tour de tous les postes, s'informant des besoins et prenant note des commandes. Ces demandes étaient centralisées au siège de la Société, rue Matignon, et transmises au magasin. Dans l'après-midi, de nombreux camions, mis également à la disposition de la Société par d'impor-

tantes maisons de commerce de Paris, partaient du magasin et répartissaient dans les postes les approvisionnements en vivres ou vêtements qui avaient été demandés le matin. Ce service a fonctionné avec une régularité parfaite pendant les trois premières semaines du mois de février. L'important était d'aller vite et de ne pas laisser pendant plusieurs jours de malheureux inondés sans secours. Aussi, à la date du 2 février, le magasin central avait-il déjà délivré plus de 40,000 effets d'habillement.

Il avait fait parvenir aux différents postes :

3,000 litres de lait,  
15,000 kilos de pain,  
10,000 litres de bouillon,  
3,000 kilos de légumes secs,  
6,000 kilos de pommes de terre,  
100 kilos de café,  
45 kilos de thé,  
2,000 œufs frais,  
200 kilos de riz,  
2,000 litres de vin,  
5,000 kilos de fromage, du beurre, de la viande, de la charcuterie et du poisson en grande quantité.

Partie de ces vivres avait été achetée, mais partie avait été donnée, en particulier par les négociants des Halles dont la générosité s'est montrée inépuisable. Non seulement ils ont cédé à la Société à des prix extrêmement bas tous les vivres dont elle avait besoin, mais ils en ont donné gratuitement une grande partie. Aussi, à plusieurs reprises, les dames du Comité ont-elles été aux Halles leur porter les remerciements de la Société.

A la date du 23 février, le magasin central avait distribué plus de 100,000 effets d'habillement.

Après avoir ainsi rapidement pourvu aux premiers besoins, il a été nécessaire de mettre de l'ordre dans la distribution

pour empêcher les abus. Aussi, dans chaque poste, a-t-on tenu aussi exactement que possible la comptabilité des vêtements, en ne délivrant d'effets d'habillement qu'aux porteurs de bons de la municipalité, des eurés des différentes localités, des sociétés charitables, des conseillers municipaux, en un mot, de toutes les personnes qui pouvaient fournir des renseignements sur ceux qui réclamaient l'assistance. C'est ainsi qu'on a réussi, dans la mesure du possible, à empêcher que des gens sans aveu, qui n'avaient pas souffert en réalité de l'inondation, vinssent se faire nourrir aux frais de la charité.

Un service très important a été également créé, celui des ouvroirs. Un grand nombre de dames se sont offertes pour confectionner des vêtements. Il pourra être, en effet, nécessaire de venir en aide aux sinistrés qui ont perdu, par le fait des inondations, tous leurs effets d'habillement. Ces ouvrières de bonne volonté ont été réparties entre douze ouvroirs où elles se sont employées à tailler et à coudre tout ce qui peut être nécessaire à l'habillement des hommes, des femmes et des enfants.

Les souscriptions ont donné des résultats magnifiques. Le premier million a été atteint en quelques jours. Le chiffre total était à la date du 23 février de 2,657,950 fr. A cette somme il faut ajouter celles dépensées dans les différents postes par de généreux donateurs qui ont pris presque entière la dépense de ces postes à leur charge.

Un registre fut ouvert où se sont inscrites les personnes qui seraient disposées à faire des dons de mobiliers aux sinistrés lorsqu'ils pourront rentrer dans leurs habitations. Notre Comité s'est entendu à ce sujet avec l'Office central des œuvres de bienfaisance qui s'est chargé de faire des enquêtes et de lui signaler parmi les

sinistrés les situations qui semblaient les plus intéressantes.

Les secours de toute nature distribués par la Société se répartissaient, au début de février, comme suit :

Journées d'hospitalisation	Drapes	3,480
35,840	Couvertures	4,210
Portions distribuées	Matelas	1,635
346,650	Paillasses	3,922
Vêtements	Oreillers et trousseaux	
Lits	versins	2,610

254 infirmières diplômées n'ont cessé de prendre soin des sinistrés, de distribuer des rations et des vêtements, de faire des pansements et de donner des soins aux malades. Un certain nombre sont restées en fonction jusqu'à la fin du mois.

Les eaux s'étant peu à peu retirées, la Société a transformé son mode d'action. Les postes de secours qui avaient été ouverts d'urgence ont été successivement fermés, sauf quelques-uns qu'il a été nécessaire de conserver pour hospitaliser les sinistrés qui ne pouvaient rentrer dans leurs maisons.

Plus tard les postes ont été remplacés par des comités de permanence, chargés de distribuer des secours, qui ont pour but de permettre aux inondés de reprendre le cours de leur travail ou de leurs affaires. Ces permanences sont composées de personnes notables de la localité et de

délégués du Conseil central; elles sont placées sous la direction d'une Commission spéciale qui fonctionne au siège de la Société.

Les permanences ont pour mission de recevoir les demandes de secours et de décider, après enquête, de la suite à leur donner. Les secours sont le plus généralement donnés en nature et non en espèces, sous forme d'objets de couchage, ou de literie, de mobilier, d'instruments de travail, de marchandises nécessaires à l'exploitation. En ce qui concerne les secours de loyers, utiles au premier chef, ils seront donnés soit par les permanences, soit par l'*Abri*, qui a bien voulu mettre à la disposition de la Société son excellente organisation.

Les comités de permanence ont commencé à fonctionner et d'importants secours ont été distribués par eux. Les dépenses de la Société dépassaient de beaucoup à la fin de février un million, en y comprenant les dépenses auxquelles les postes ont directement pourvu.

Le restant des souscriptions reçues sera employé par les comités de permanence sous la forme qui vient d'être indiquée.

La Société française de secours aux blessés militaires continuera ainsi son action et contribuera, de façon efficace, au relèvement des ruines causées par l'inondation.

(Tiré du *Bulletin de la Croix-Rouge française*.)



## Moyens de reconnaître le meilleur coton hydrophile

L'acheteur qui veut éviter des déceptions et de graves pertes doit observer plusieurs points dans l'achat de la ouate :

Le *poids* du paquet et de son enveloppe, la *quantité* en poids et en *volume* contenue dans le papier, la *longueur* des fibres et la composition homogène de toute

les couches du paquet. Ensuite la *pureté* du coton, car de celle-ci dépendent deux choses essentielles : en partie la grandeur du morceau et surtout l'*effet absorbant* (but principal de son emploi). Voici comment on procédera :

On s'informera du *poids* de vente ou